

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2023**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BRUYÈRES - VALLONS DES VOSGES**

La réunion a débuté le 30 mars 2023 à 20h00 sous la présidence du Président, Madame GREMILLET Virginie.

**Membres présents :**

Monsieur ADAM Damien  
Monsieur AUBRY Eric  
Monsieur BEDEL Roger  
Monsieur BISTON Christian  
Madame BLEEKER Christelle  
Madame BONATO Marie-Thérèse  
Monsieur BOON Olivier  
Monsieur CHARLES Alain  
Madame CHRISTOPHE Elisabeth  
Madame COLOMBIER Laetitia  
Madame DARTOIS Marie-José  
Madame DE SOUSA Anne-Marie  
Monsieur DIDELOT Yannick  
Monsieur DIDIERJEAN Ludovic  
Monsieur DURAIN Ludovic  
Monsieur FIQUEMONT Christophe  
Madame FLEURENCE Allégra  
Madame GREMILLET Virginie  
Monsieur GUILLOT Jean-François  
Monsieur HABY Jean-Albert  
Monsieur HATTON Gérard  
Monsieur HILAIRE Martial  
Madame HOLVECK Catherine - Maire  
Monsieur HOUOT Michel  
Monsieur HUSSON Claude  
Monsieur MANGEL Joël  
Madame MANGIN Joelle  
Monsieur MANGIN Raphaël  
Monsieur MASY Denis  
Monsieur MENTREL Jean-Louis  
Madame MEREY Nadine  
Monsieur MOULIN Patrick  
Monsieur PARADIS Philippe  
Monsieur PARISSE Emmanuel  
Monsieur PAUCHARD Stéphane  
Monsieur POIFOULOT Jérôme  
Madame POIRAT Bernadette  
Monsieur RUZZIER Daniel  
Monsieur SCHLACHTER Charles  
Monsieur STICKEIR Lionel  
Madame VOUKTCHEVITCH Pascale  
Monsieur WOIRGNY Alain

Madame JACQUES Marie-Rose - Maire  
Monsieur LHUILLIER Florent

**Membres absents représentés :**

Monsieur COLLOT Jean-Charles Titulaire de M LHUILLIER Florent  
Monsieur DEBLAY Lucien Pouvoir donné à Mme MEREY Nadine  
Monsieur DELAITE Guy Pouvoir donné à M FIQUEMONT Christophe  
Madame FETET Pascale Pouvoir donné à M DURAIN Ludovic  
Monsieur HAAS Francis Pouvoir donné à M AUBRY Eric  
Madame LETOFFE Béatrix Pouvoir donné à M WOIRGNY Alain  
Monsieur NOURDIN Patrick Pouvoir donné à Mme FLEURENCE Allégra  
Madame SEURET Odile Pouvoir donné à M PAUCHARD Stéphane  
Madame LECOMTE Céline Pouvoir donné à M HILAIRE Martial

**Membres absents :**

Madame HUERTAS Anne-Marie  
Monsieur PARADIS Michel  
Monsieur PARMENTELAT Pascal

Secrétaire de séance : Madame POIRAT Bernadette

Le quorum (plus de la moitié des 55 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour :**

- Orientations budgétaires  
222023 - AFFAIRES GENERALES : Délibération : Demandes d'adhésion au SDANC  
232023 - Délibération : Demande de retrait du SDANC  
242023 - SICOVAD : Délibération : remplacement de Mme Sandrine REMY  
252023 - FINANCES : Délibération : Ouverture anticipée de crédit budget assainissement  
262023 - ECONOMIE/TOURISME : Délibération : Modification du conseil d'administration de l'Office des Tourisme de Bruyères  
272023 - ZAE : Délibération : Vente d'une parcelle à GN Concept  
282023 - ENVIRONNEMENT : Délibération : Organisation des rentrées Climat  
- Questions diverses

---

- Orientations budgétaires
----------------------------

Après la présentation par chaque responsable de pôle des actions menées au cours de l'année 2022 et des projections pour l'année 2023, la Présidente après avoir remercié les agents de leur présence et de leur travail, propose aux membres du conseil municipal de délibérer sur différents points.

<b>222023 - AFFAIRES GENERALES : Délibération : Demandes d'adhésion au SDANC</b>
--

Madame la Présidente fait part aux membres du conseil communautaire du courrier de Monsieur le Président du SDANC, invitant le conseil à se prononcer sur :

La demande d'adhésion à la compétence à la carte n°1 « Réhabilitation » présentée par :

- La commune de Ameuvelle,
- La commune de Belmont/Vair,
- La commune de Lironcourt,
- La commune de Malaincourt,
- La commune de Relanges,
- La commune de Rupt/Moselle,
- La commune de Saint-Etienne-Lès-Remiremont

La demande d'adhésion à la compétence et n°2 « entretien » présentée par :

- La commune de Ameuvelle,
- La commune de Malaincourt,
- La commune de Relanges,
- La commune de Saint-Etienne-Lès-Remiremont

La demande d'adhésion aux 3 compétences (compétence obligatoire contrôle, et les 2 compétences à la carte (« réhabilitation » et « entretien ») de :

- La Communauté de Communes des Hautes Vosges aux 3 compétences

La demande d'extension de périmètre concernant la Communauté de Communes des Hautes Vosges et de son adhésion au SDANC

Il est proposé d'accepter les adhésions susmentionnées

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**ACCEPTE** les adhésions susmentionnées

**51 voix pour**

**1 absent** : M BISTON Christian

<b>232023 - Délibération : Demande de retrait du SDANC</b>
--

Madame la Présidente fait part aux membres du conseil communautaire du courrier de Monsieur le Président du SDANC, invitant le conseil à se prononcer sur :

La demande de retrait du SDANC présentée par :

La commune de Maxey sur Meuse,

Il est proposé d'accepter le retrait susmentionné

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
**ACCEPTE** le retrait susmentionné

**51 voix pour**

**1 absent** : M BISTON Christian

**242023 - SICOVAD : Délibération : remplacement de Mme Sandrine REMY**

Sur proposition de la Présidente,  
Considérant qu'il doit être procédé à la désignation d'un nouveau délégué suite à la démission de Madame Sandrine REMY du SICOVAD,  
Considérant que le conseil communautaire a donné son accord à l'unanimité, le vote des membres au SICOVAD se déroule à main levée.  
Il est procédé à l'élection d'un nouveau membre titulaire qui siégera au comité syndical du SICOVAD.  
Après appel à candidature, seul M. Ludovic DURAIN est candidat.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
**DESIGNE** en tant que délégué titulaire au SICOVAD : M. Ludovic DURAIN

**51 voix pour**

**1 absent** : M BISTON Christian

**252023 - FINANCES : Délibération : Ouverture anticipée de crédit budget assainissement**

Le cadre comptable applicable aux collectivités locales et aux EPCI permet à l'organe délibérant de procéder à l'ouverture de crédits par anticipation au budget primitif dans la limite de 25% des crédits inscrits en section d'investissement au cours de l'exercice précédent.

Afin de permettre d'engager les dépenses d'investissement nécessaires au bon fonctionnement des services avant le vote du budget, il est proposé d'ouvrir par anticipation au budget 2022, des crédits d'investissement sur les chapitres suivants :

Dépenses :

Chapitre 21 : 30 000.00 € (travaux PR + création branchement)

Total des dépenses : 30 000.00 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** l'ouverture anticipée de crédits dans le cadre du budget principal 2023 relatif à la section d'investissement, telle que figurant ci-dessus.

**52 voix pour**

**262023 - ECONOMIE/TOURISME : Délibération : Modification du conseil d'administration de l'Office des Tourisme de Bruyères**

Le Directeur de l'Office de Tourisme lui a fait part de la démission de 2 membres suppléants du Comité de Direction, à savoir :

Collège élus :

- Anna MAIRE (conseillère municipale de Bruyères, démission), remplacée par Joëlle MANGIN (adjointe au maire de Bruyères)

Collège des socio-professionnels :

- Françoise MOULIN (titulaire, démission), remplacée par Pierre PIERORAZIO
- Jean-Louis THIRIET (titulaire, démission), remplacé par Marc IRTHUM
- Joëlle MANGIN (titulaire, passage au collège élus), remplacée par Josette FORQUIN-LAURENT
- Yohann BARETTE (suppléant, démission), remplacé par Jean-Paul MAIRE
- Marc IRTHUM (suppléant, passage titulaire), remplacé par Aurélie REMY
- Josette FORQUIN-LAURENT (suppléante, passage titulaire), remplacée par Fabien RICHARD

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** les modifications telles que ci-dessus exposées par la Présidente de la composition du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Bruyères.

**52 voix pour**

**272023 - ZAE : Délibération : Vente d'une parcelle à la SCI GN Immo**

La SCI GN Immo est une entreprise spécialisée en plomberie, chauffage, zinguerie et tuyauterie industrielle. Actuellement basée à Jeanménil, elle souhaite s'agrandir et implanter son activité sur la ZAE de Laveline-devant-Bruyères. Ainsi, les gérants de la société sont venus présenter leur projet lors de la commission du 9 janvier 2023. Ils souhaitent acquérir une parcelle d'une superficie de 2 600m<sup>2</sup>.

Vu la présentation de la SCI GN Immo de leur projet à la commission économie en date du 9 janvier 2023

Vu la délibération du conseil communautaire n°732022 qui fixe le prix de vente des parcelles situées sur l'arrière de la zone à 5.00 € le m<sup>2</sup>

Vu l'emplacement de ladite parcelle, il est proposé de leur vendre la parcelle AD353 de 2 600 m<sup>2</sup> issue de la division parcellaire de la parcelle AD347 de 5 000m<sup>2</sup> au prix 5.00 HT du m<sup>2</sup> auxquels s'ajouteront les frais de bornage, de viabilisation et de raccordement par ENEDIS suivant le règlement de la ZAE. Il est également proposé que la formalisation de la vente s'effectue par acte notarié. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de vendre la parcelle AD 353 de 2 600m<sup>2</sup> issue de la division parcellaire de la parcelle AD347 à la SCI GN Immo représentée par Mr. GROSDIDIER et Mr. NOËL

**52 voix pour**

Vu les préconisations contenues dans le dernier rapport du GIEC et les premiers effets du changement climatique sur le territoire de la Déodatie,  
Vu l'étude de vulnérabilité de la Déodatie face au changement climatique du PETR Pays de la Déodatie,  
Vu la volonté de créer plus de cohésion au sein des jeunes du territoire tout en leurs apportant de nouvelles compétences,  
Vu la Circulaire n° 2019-121 du 27 août 2019 - Nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable - EDD 2030  
Vu la volonté des établissements scolaires à former leurs éco-délégués  
Considérant l'avis favorable de la commission environnement  
La Présidente propose l'organisation de rentrées climat en 2023 à destination des éco délégués et équivalent. Cet événement est constitué de trois étapes : Ateliers fresque du climat, ateliers pratiques avec l'association Etc Terra, formation de 14 jeunes à l'animation de la fresque. Le tout pour un montant total d'environ 3 000.00 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
**AUTORISE** l'organisation des rentrées climat en 2023,  
**VALIDE** le budget de 3 000.00 euros pour l'organisation,  
**AUTORISE** la Présidente à solliciter l'aide du Conseil Départemental des Vosges.

**52 voix pour**

#### Questions diverses

Madame la Présidente informe les membres du conseil de la tenue du prochain conseil communautaire le 13 avril 2023

Les sujets étant épuisés, le Président lève la séance à 23h00.

Madame POIRAT Bernadette  
Secrétaire de séance



Madame GREMILLET Virginie,  
Président

